



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
N° CA-2018-121**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

POINT 02

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2018**

Le Conseil d'administration, en sa séance du 20 novembre 2018, sous la présidence de Philippe ELLERKAMP, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse modifiés et approuvés le 27 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration réuni en formation plénière le 16 octobre 2018, annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil d'administration : favorable à l'unanimité.

Membres composant le conseil : 27

Membres présents (12) ou suppléés (8) : 20

Membres absents et non suppléés : 7

Avignon, le 27 novembre 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Philippe ELLERKAMP



28 NOV. 2018

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
PRESIDENCE
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
Campus Hannah Arendt
Site Centre-ville
74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
<http://www.univ-avignon.fr>

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le